



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt- quatre, le trente octobre à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Président, Joël TRAVERS.

Étaient présents :

TRAVERS Joël, CHEDEMAIL Daniel, LEGRAND Maryvonne, BRETON Magali, DUFRENE Mickael, BILHEUDE Isabelle, BATTEUX Katell, TRAVERS André, GUILTIER Joël,

Ont donné pouvoir :

Absentes excusées : BLOT Virginie, MASSON Florine et BODIOU Evelyne

En exercice : 12

Présents : 09

Votants : 09

Secrétaire de séance : DUFRENE Mickael

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Date d'affichage : 24 octobre 2024

Considérant que le quorum est atteint, Monsieur le président, Joël TRAVERS, déclare la séance ouverte

Ordre du jour

01	Repas annuel des ainés 2024
02	Informations diverses

Le compte -rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mars est approuvé à l'unanimité

01 – Objet : Repas annuel des ainés 2024

Monsieur le Président propose l'organisation du repas annuel des aînés.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration souhaitent renouveler cette tradition.

Le repas est fixé au samedi 14 décembre 2024 et aura lieu à la salle polyvalente.

Le restaurant « La Belle Étoile », situé 8 rue d'Ernée, à Saint M'Hervé (35500) a été retenu pour une prestation d'un montant maximum de 30 euros par personne.

Il sera demandé une participation :

- de 7€00 aux personnes de 65 ans à 79 ans.
- gratuité à partir de 80 ans et aux personnes ayant un handicap de moins de 65 ans
- de 12€00 aux conjoints de moins de 65 ans ou les personnes résidentes sur la commune à titre secondaire, les personnes n'habitant pas la commune mais membre de l'association communale de retraités « le Club de l'Amitié »

Les personnes de 65 ans et plus ne pouvant assister au repas, pour raison de santé, d'hospitalisation ou de séjour en maison de retraite, recevront un colis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration, vote les conditions énumérées ci-dessus pour la participation au repas annuel des aînés 2024.

Echanges R.A.S

02 – Objet : Informations diverses

Repas annuel le 14 décembre 2025 :

Le restaurant la Belle Étoile a été choisi pour le repas annuel des anciens

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h55

Le secrétaire de séance

Mickael DUFRENE

Le Maire

Joël TRAVERS

